

GUIDE DE L'ÉCO-MOBILITÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**Des solutions pour aller au travail
autrement qu'en voiture solo**



Sommaire

Qu'est-ce que le challenge mobilité ?.....	p.3
I - Les différents modes de déplacement.....	p.4
1- Le réseau de transports collectif public.....	p.4
1.1 - Utiliser les transports en commun du territoire.....	p.4
1.2 - Emprunter le réseau collectif inter-urbain.....	p.4
1.3 - Transport à la demande.....	p.5
2- La voiture partagée.....	p.7
2.1 - Faire du covoiturage.....	p.7
2.2 - Pratiquer l'autostop.....	p.9
3- Les déplacements actifs.....	p.11
3.1 - Les modes doux.....	p.11
3.1.1 - Un peu de marche.....	p.11
3.1.2 - Faire du vélo.....	p.11
a) Pour la forme et la santé du porte-monnaie.....	p.11
b) Louer un vélo, la liberté sur mesure !.....	p.11
c) Investir dans un VAE (vélo à assistance électrique).....	p.12
3.2 - Pédibus et vélobus.....	p.13
3.3 - Un axe cyclable entre Beaujeu et Belleville.....	p.13
II - Adopter l'éco-conduite.....	p.14
III - Les dispositifs pour se déplacer autrement.....	p.14
1- Plan de Déplacements Entreprise et Inter-Entreprises.....	p.14
2- Plan de mobilité.....	p.15
3- L'Indemnité Kilométrique Vélo.....	p.15
4- Le télétravail.....	p.16
5- L'autopartage.....	p.16
IV - Retour sur le challenge mobilité 2017.....	p.18
1- Témoignage.....	p.18
2- Résultats.....	p.19

Nos partenaires dans le département du Rhône



Qu'est-ce que le challenge mobilité ?

Chaque année, au mois de juin, les salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes ont l'occasion de tester un déplacement domicile-travail par d'autres moyens que la voiture individuelle : c'est le défi inter-établissements « Challenge Mobilité : Au travail, j'y vais autrement ».

Il existe de nombreuses solutions pour se déplacer autrement qu'en voiture individuelle pour économiser de l'argent et réduire nos impacts environnementaux. Ce guide a été réalisé pour trouver une solution d'écomobilité adaptée à vos besoins que vous pourrez expérimenter lors de la journée du challenge. Il vous sera aussi utile si vous souhaitez tester d'autres manières de vous déplacer dans votre vie quotidienne.

Toutes les informations ici : challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr

Vos référents dans le département du Rhône :

Thierry Manceau, coordinateur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables au sein de l'association Hespul - 04 37 47 80 98 -

thierry.manceau@hespul.org

Florent Ulatowski, en charge du challenge mobilité - 04 37 47 80 93 - florent.ulatowski@hespul.org

Faire évoluer la mobilité ? Pourquoi ?

Nous vous proposons quelques liens pour comprendre les enjeux du report modal de la voiture individuelle :

→ Aborder la thématique de l'éco-mobilité, par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) :

www.ademe.fr/ecomobilite-repenser-deplacements-l

→ Les décisions prises par l'État qui peuvent impacter votre mobilité :

www.gouvernement.fr/argumentaire/qualite-de-l-air-plusieurs-mesures-essentielles-entrent-en-vigueur-5240

→ Les impacts des déplacements sur notre environnement, par l'ADEME :

www.ademe.fr/expertises/mobilite-transports/elements-contexte/impacts-transports-lenvironnement

→ Comparer les effets de différents modes de déplacement pour vos trajets quotidiens, grâce à l'Éco-comparateur de l'ADEME :

<http://quizz.ademe.fr/eco-deplacements/comparateur/>

I - Les différents modes de déplacement

1 - Le réseau de transports collectif public

1.1 - Utiliser les transports en commun du territoire

Plusieurs territoires du Rhône sont dotés de leur propre réseau de transports en commun, ils permettent une mobilité efficace à l'intérieur de l'intercommunalité et peuvent être une solution adaptée si vous habitez et travaillez sur un même territoire. Ils peuvent aussi être une première étape sur un trajet en intermodalité, en vous menant par exemple jusqu'à une gare SNCF.

- **Le réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise :**



www.tcl.fr



04 26 10 12 12



Application smartphone disponible

Type de transport :



- **Le réseau de bus de l'agglomération Villefranche-Beaujolais « Libellule » :**



www.buslibellule.com



0 800 350 380

Type de transport :



→ Des prix réduits pour les étudiants et scolaires, les personnes en difficulté et les familles nombreuses.

→ Votre employeur peut assumer 50% du prix de l'abonnement.

→ Le réseau permet un accès aux gares SNCF.

1.2 - Emprunter le réseau collectif inter-urbain

Le département du Rhône est maillé d'un réseau inter-urbain composé de lignes de cars et de lignes ferroviaires. Les cars de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône (gérés par le SYTRAL) sont couplés avec le réseau ferroviaire de transport intra-régional et national, évitant ainsi l'usage de la voiture.

- **Les lignes de «Cars du Rhône» :**



www.carsdurhone.fr



0 800 10 40 36



Crédit photo : Sytral magazine

- **Les lignes de cars de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :**



Le service régional de cars est assuré par plusieurs entreprises privées. Vous trouverez les détails de chaque ligne via des liens disponibles sur la page internet ci-dessous :



www.auvergnerhonealpes.fr/104-cars.htm

- **Le transport ferroviaire**



www.oui-sncf.com (pour trouver un itinéraire dans toute la France)

www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/depliant/recherche (pour consulter la grille

horaire de votre ligne de train régionale)



09 69 32 21 41 (renseignements sur les lignes régionales)



Carte du réseau : www.auvergne-mobilite.fr/fr/Reseaux-et-plans/Reseau-TER



Crédit photo : Région Auvergne-Rhône-Alpes



→ Des billets et abonnements qui s'adaptent à votre situation (étudiant, chômeur, famille nombreuse,...)

→ Votre employeur peut assumer 50% du prix de l'abonnement.

→ Le vélo est autorisé à bord des trains et sur réservation dans les cars.

→ Des facilités pour l'intermodalité (parcs relais, consignes à vélos,...)

1.3 - Transport à la demande

Ce service de transport est à l'initiative des intercommunalités. Il a été réajusté en 2016 à l'attention de publics spécifiques (jeunes, personnes en situation de handicap, personnes en formation, en contrats aidés...), les conditions variant selon les territoires. Un véhicule vient vous chercher à votre domicile, ou sur un lieu public et vous emmène directement sur votre lieu de travail ou à proximité. Ces transports sont assurés par des entreprises de transport privées spécialement mandatées par la collectivité. Certaines intercommunalités mobilisent une flotte de véhicules dédiée à ce service pour les habitants de leur territoire.

- **Transport à la demande de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCML) :**

Les services existants font l'objet d'une actualisation afin d'étendre les réseaux à l'ensemble de la nouvelle communauté de communes. Le nouveau service «Transport solidaire de Monts du Lyonnais» sera opérationnel à partir du 1er septembre 2018. Cette modalité de transport est orientée vers des publics spécifiques.



www.cc-montsdulyonnais.fr/transport-a-demande

04 72 66 24 11



Crédit image : CCML

- **Transport à la demande de l'agglomération de Villefranche-Beaujolais «RésaLib» :**



Ce service à la demande est ouvert à tous, pour des trajets réguliers ou ponctuels.



www.buslibellule.com/Pratique/Services-sur-reservation-ResaLib



0 800 350 380



Carte du réseau :

www.buslibellule.com/Pratique/Plans-du-reseau/Plan-par-ligne-RESALIB2

- **Transport à la demande de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien «CORUS» :**



Ce service à la demande pour les personnes ne pouvant se déplacer est soumis à condition de ressources.



www.ouestrhodanien.fr/transport-collectif.html



www.ouestrhodanien.fr



04 74 05 06 60



Carte du réseau :

www.ouestrhodanien.fr/image-popup/carte-nov-2016-site.png



Crédit photo : COR



→ Permet l'accès à un transport en commun au plus près de chez soi ; utile lorsqu'on éprouve des difficultés à se déplacer ou que les autres réseaux de transports collectifs sont absents.

→ Des billets et abonnements qui s'adaptent à votre situation (étudiant, chômeur, famille nombreuse, ...)

2 - La voiture partagée

2.1 - Faire du covoiturage

Principe : Regrouper plusieurs personnes dans une même voiture pour effectuer un trajet commun. Les avantages ? Utiliser un moyen économique et convivial pour se déplacer. Les collectivités territoriales ainsi que des entreprises privées mettent à disposition des outils permettant de trouver des co-voitureurs sur une grande partie de la France et de connaître leurs trajets quotidiens. Vous pouvez ainsi partager la route de manière ponctuelle, ou de façon régulière pour aller travailler.

- **Le site de covoiturage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :**

Site entièrement gratuit, proposé à l'échelle régionale. Mov'ici est la nouvelle version de Covoit'Oura, avec de nouveaux services (géolocalisation, porte monnaie électronique, certification du trajet). Un moteur de recherche permet d'identifier les co-voitureurs empruntant le chemin que vous souhaitez, ou à proximité. Consultez leurs calendriers, entrez en contact et proposez de vous insérer dans un trajet. Aucun trajet n'est adapté ? Créez le vôtre !



movici.auvergnerhonealpes.fr



- **Le site participatif «covoiturage libre» pour aller n'importe où en France :**

Ce site, à l'initiative d'une association, est entièrement gratuit. Il vous permet de réserver en ligne un trajet, ou déposer une annonce. Pour cela vous devez indiquer un téléphone et une adresse email.



<https://covoiturage-libre.fr/>



- **Le site de covoiturage «Blablacar» :**

Cette PME propose un service de covoiturage en France mais aussi dans 12 pays d'Europe. Il fonctionne de manière similaire aux deux précédents sites. Il vous suffit de vous inscrire et de payer en ligne la réservation (pourcentage en fonction du prix du trajet). Les paiements se font uniquement via le site par carte bancaire.



www.blablacar.fr/



Application disponible sur smartphone



- **Le covoiturage en station «Covoit'ici» :**

C'est un covoiturage sécurisé de proximité organisé en bornes-stations. Le parc total de station est de 7 installations et concerne trois grands axes de transports (de Pontcharra à Cours en passant par Amplepuis). Il faut se rendre à une station sur le bord de la route pour entrer sa destination. Votre demande s'affiche sur un panneau lumineux proche de la station et sur l'application d'un smartphone. Vous attendez ensuite l'arrêt d'une voiture. Ce service est mis en place par la COR en partenariat avec ECOV à partir de 1 euro par trajet. Les 2 premiers mois sont offerts pour une inscription faite avant le 31 décembre 2018.



covoitici.fr/ouestrhodanien/



Application disponible sur smartphone



- **Le site de covoiturage «Roulez Malin» et sa carte des aires de covoiturage :**

Ce site fonctionne à l'échelle nationale avec les mêmes ressources que Mov'ici (l'entreprise Covivo gère les deux plateformes). Il vous donnera donc les mêmes résultats. À cela s'ajoute une carte des aires de covoiturage (zones créées pour prendre ou déposer les voyageurs) qui est mise à jour régulièrement.



www.roulezmalin.com



Application disponible sur smartphone



Carte des aires : www.roulezmalin.com/aires-covoiturage

- **CARL : Covoiturage courte distance avec les auto-écoles :**

Les trajets sont réalisés par des élèves en fin de formation. Vous prenez place au sein d'un véhicule d'auto-école pour une distance limitée à 20km. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire sur le site ou télécharger l'application. Faites votre demande de covoiturage entre 48h et 1h à l'avance. Si le moniteur accepte le trajet, vous êtes mis en relation. Vous participez ainsi à la formation des futurs conducteurs sur la recherche d'un itinéraire et la conduite d'un passager.



www.carl-move.com



- **Informations concernant le coivoiturage et l'assurance :**



www.ffa-assurance.fr/content/covoiturage-et-assurance?cc=fn_7300

- **Le dispositif de covoiturage solidaire de proximité :**

Met en relation des personnes non véhiculées et des covoitureurs solidaires afin de leur permettre d'effectuer des déplacements occasionnels et de proximité. Ce dispositif a été mis en place par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, la MSA et 4 associations locales. Condition : être sans moyen de locomotion et adhérent à

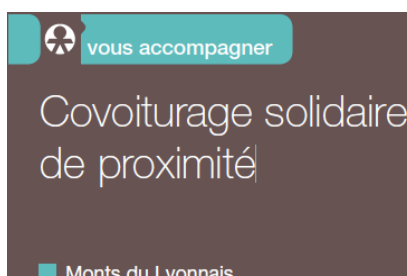


www.cc-montsdulyonnais.fr/covoiturage-et-autostop-participatif



MSA Ain Rhône : 04 78 92 31 82

Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : 04 74 70 58 03



- **Transport accompagné :**

Avec l'Association d'Aide et de Maintien à Domicile du Pays Mornantais (AMAD). C'est un transport pour les personnes ayant des difficultés de mobilité sur le territoire Mornantais. Le chauffeur vient chercher la personne à son domicile et la raccompagne selon sa demande. Tarifs en fonction des destinations. Conditions : Téléphoner 72h à l'avance pour réserver le service : 04 78 44 09 05.



- Optimiser l'usage de l'automobile et réduire son impact environnemental
- Possibilité de créer des communautés à plusieurs échelles

2.2 - Pratiquer l'autostop

Principe : Des lieux de stop peuvent être clairement identifiés avec des panneaux et des aménagements sur le bas côté. Des conducteurs et des autostoppeurs peuvent adhérer à une charte de bonne conduite. En échange, des éléments d'identification sont remis pour participer à cette démarche (ex : macaron, badge).



- **Autostop participatif dans les Monts du Lyonnais :**



www.cc-montsdulyonnais.fr/covoiturage-et-autostop-participatif

- **«Auto-Hop» à proximité des Monts d'Or et de la Saône :**



Ce système fonctionne selon un réseau de lignes semblable aux transports en commun, où un nombre déterminé de conducteurs volontaires assurent la prise en

charge des autostoppeurs sur des zones spécifiques.



www.autohop.fr

- **Ligne Coup d’Pouss :**



À Soucieu-en-Jarrest pour aider les habitants à se rendre à un arrêt de bus, une gare, son lieu de travail ou ses études en facilitant l’auto-stop organisé. Un kit de déplacement comprenant un macaron et des fiches de destination est remis aux signataires de la charte. Renseignements : contact@soucieu-en-jarrest.fr



www.soucieu-en-jarrest.fr/environnement-et-cadre-de-vie/deplacements/transports.html



- **L’initiative autostop «lève ton pouce» :**



Ce site internet vous conseille les meilleurs points pour arrêter les automobilistes en fonction de la direction que vous prenez. Mais cela fonctionne uniquement dans le sens Lyon vers le reste du Rhône. Néanmoins, le site propose la même démarche sur l’ensemble des principales villes françaises.



www.facebook.com/levetonpouce.fr



Application disponible sur smartphone (Google play uniquement)

- **L’application «Autostop» :**



Cette application permet de mettre en relation des conducteurs autosolistes désireux de faire du covoiturage et des autostoppeurs grâce à la géolocalisation. Il n’y a pas de réservation, la mise en lien se fait en temps réel, sans enregistrement de mode de paiement. Ce système repose sur une charte de valeurs, le choix de faire payer ou non la course étant laissé aux covoitureurs.



www.autostop-france.fr



Application disponible sur smartphone (Appstore uniquement)



→ L’autostop est ni plus ni moins du covoiturage spontané.

→ L’autostop est une occasion de casser la routine des trajets quotidiens et de faire de nouvelles rencontres.

3 - Les déplacements actifs

3.1 - Les modes doux

Principe : Modes de transport actif, comme la marche, le vélo, la trottinette, la glisse urbaine, avec ou sans motorisation.

3.1.1 - Un peu de marche

C'est le mode de transport universel par excellence. Pour le philosophe Christophe Lamoure, « la marche permet de devenir humain ».



Crédit photo : Kraphix

3.1.2 - Faire du vélo

a) Pour la forme et santé du porte-monnaie

- **Les conseils pratiques de la fédération française des usagers de la bicyclette :**



www.fub.fr

- **Trouver un itinéraire grâce à Géovélo :**



Ce site, déployé à l'échelle nationale, permet de calculer l'itinéraire vélo qui soit à la fois le plus rapide et empruntant au maximum les infrastructures routières dédiées au vélo (pistes et bandes cyclables, voies de bus/vélo...).



<https://www.geovelo.fr/france/itinerary>



Application disponible sur smartphone (plusieurs au choix : Lyon, Paris,...)

b) Louer un vélo, la liberté sur mesure !

- **Le service de location de l'agglomération lyonnaise «Vélo'v» :**

Les vélos sont disponibles via un système de stations relais réparties sur une partie du territoire. Vous pouvez les louer pour 1h, la journée ou plus. Vous avez la possibilité de souscrire un abonnement annuel.



<https://velov.grandlyon.com/>

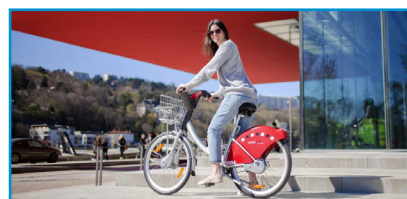


Application disponible sur smartphone (AllBikesNow)

Carte des stations :



<https://velov.grandlyon.com/fr/les-stations.html>



Crédit photo : Vélo'v

- **Le service de location de vélos électriques de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien «Clean Energy Planet» :**



Ce service se concentre autour de deux stations installées au niveau des gares SNCF d'Amplepuis (15 vélos) et de Lamure-sur-Azergues (10 vélos). Ils sont disponibles

pour des locations de courte durée (demi-journée, 10h ou journée complète) ou mensuelles (très avantageuses).



www.ouestrhodanien.fr/mobilite-durable.html



04 74 05 06 60

- **Certains magasins spécialisés dans les vélos, ou de grandes enseignes peuvent vous proposer des locations de VAE (vélo à assistance électrique).**

- **Prêt de VAE dans les offices de tourisme :**

Plusieurs offices de tourisme dans le Rhône louent des vélos à assistance électrique pour un ou plusieurs jours .



4 VAE à l'office de tourisme de Mornant. Tél. : 04 78 19 91 65

4 VAE à l'office de tourisme de Saint-Martin-en-Haut. Tél. : 04 78 48 64 32

2 VAE à l'office de tourisme de Saint-Laurent-de-Chamousset. Tél. : 0478 48 64 32

4 VAE à l'office de tourisme de Monsols. Tél. : 04 74 04 70 85

c) Investir dans un VAE (vélo à assistance électrique)

- **VAE, qu'est-ce que c'est ?**



C'est un vélo équipé d'un moteur électrique et d'une batterie rechargeable. Cette assistance électrique a pour objectif de fournir un complément au pédalage. Nul besoin de permis, ni d'immatriculation si l'assistance électrique ne dépasse pas les 25km/h. Il en existe de toutes formes (vélo de route, VTT, VTC ...) et à tous les prix.

Pour plus d'infos :



www.buzibi.fr/FAQ-pg-3.html ; www.ebikemaps.com/

- **Des aides à l'achat :**



L'aide d'Etat s'adresse aux personnes physiques majeures justifiant d'un domicile en France, dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle. L'État prend en charge 20% du prix seulement si la collectivité locale apporte également une aide (aide plafonnée à 200€). Mais le montant des deux aides ne peut être supérieur à 20% du coût d'acquisition, ou 200€.

Pour plus d'infos :



www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique



La SNCF, via un partenariat avec la société MOBIKY, propose à ses abonnés de prendre en charge de 30% à 50% du prix d'achat sur une sélection de vélos, dont plusieurs VAE.



Crédit photo : Cyclable





Pour plus d'infos :

www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/gares/services/velos-pliants



- Le vélo facilite l'intermodalité.
- Les collectivités aménagent chaque année un peu plus des pistes cyclables.
- Le VAE permet de parcourir des distances plus longues et grimper les côtes plus facilement.

3.2 - Pédibus et vélobus

Principe : Ramassage scolaire pédestre ou à vélos encadré par des parents accompagnateurs. On retrouve aussi comme noms « carapatte », « caravane à pattes » ou « caracycles ».

- **Retrouvez des informations sur l'éco-mobilité scolaire sur le site internet de l'ADEME :**



www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/carapatte-caracycle.pdf

- **Pour mettre en oeuvre un Plan de Déplacements Établissements Scolaires (PDES) :**



Le PDES est une démarche encouragée par l'ADEME et les pouvoirs publics, qui est portée par les établissements scolaires. En tant que parents, vous pouvez être initiateurs du PDES en manifestant votre intérêt auprès de la direction de l'école de vos enfants. Dans tous les cas, les parents sont mis à contribution lors de l'étude d'accessibilité des établissements ainsi qu'au travers de l'enquête de mobilité. Vous décidez de la participation de vos enfants aux actions et pouvez également vous engager dans la mise en place ou l'accompagnement des actions collectives (bus pédestre, covoiturage...).



www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90895_7857-plaquette-pdes.pdf

3.3 - Un axe cyclable entre Beaujeu et Belleville



La Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) souhaite améliorer les accès à la voie verte pour qu'elle devienne un axe structurant pour les déplacements domicile-travail, les courses et les loisirs. Ce dispositif vise à faciliter l'usage du vélo sur un secteur géographique où les salariés et les habitants des communes sont proches de la voie verte. Pour en savoir plus et répondre à l'enquête en ligne :



www.velo-et-voie-verte-en-beaujolais.fr

II - Adopter l'éco-conduite

Principe : La voiture est un mode de déplacement souvent indispensable pour se rendre sur son lieu de travail ou rejoindre un transport en commun. Conscients de ce constat, nous vous proposons d'adopter l'éco-conduite, à additionner au covoiturage pour limiter l'impact de votre véhicule sur l'environnement.

- **Les conseils simples de l'ADEME :**



www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements/choisir-voiture-adopter-leco-conduite/adopter-leco-conduite

- **Les conseils avancés du site «Éco-conduite» :**



www.ecoconduite.org/basesintro.php

- **L'application smartphone GECO :**



GECO est une application mobile gratuite d'éco-conduite téléchargeable sur smartphone. Lancé par L'IFP Energies Nouvelles, cette application est issue d'un projet soutenu par l'ADEME. À partir des capteurs existants du smartphone, l'application calcule, en temps réel et en fonction du trajet parcouru, le mode de conduite idéal à adopter. Celui-ci est comparé à la conduite réelle de l'automobiliste. L'écran affiche ensuite le score de l'automobiliste, sa performance énergétique, et lui prodigue des conseils en temps réel pour améliorer sa conduite.



www.geco-drive.fr



Application disponible sur smartphone



III - Les dispositifs pour se déplacer autrement

1 - Plan de Déplacements Entreprise et Inter-Entreprises

Principe : Ensemble de mesures pour organiser et faciliter les déplacements des salariés. Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche qualité ou dans un système de management environnemental. Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est quant à lui sensiblement identique au PDE. La seule différence est le périmètre d'application qui va concerner plusieurs entreprises. Ces démarches managériales de la mobilité professionnelle améliorent la « responsabilité sociale » de votre établissement.

- **Toutes les informations sur les PDE/PDIE, par l'ADEME :**

 www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/optimiser-mobilite-salaries/dossier/plan-deplacements-entreprise/quest-quun-plan-deplacements-entreprise

- **Un rapport d'étude sur la mise en place d'un PDE en milieu rural au niveau des zones d'activités de la commune de Neulise (42), par Camile Mallarte :**

 <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00877983/document>

2 - Plan de mobilité

Principe : Obligatoire pour les entreprises de plus de 100 salariés depuis le 1er janvier 2018, le Plan de mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser les déplacements des salariés d'une entreprise, diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Anciennement nommé le Plan de déplacements d'entreprise (PDE), il favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

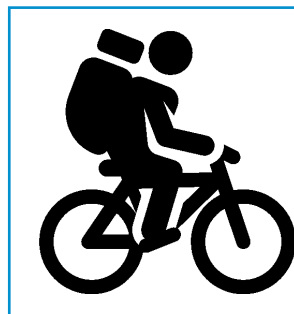
 www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/plan-mobilite-entreprise.pdf

3 - L'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)

Décision volontaire de la part de l'employeur, celui-ci peut décider d'indemniser les salariés qui viennent au travail en vélo, au même titre que les autres indemnisations de transport existantes. Cette initiative ouvre des possibilités de crédits d'impôts sur les sociétés, si l'entreprise investit dans la pratique du vélo à destination de ses salariés (achat de vélos, protections, infrastructures...).

- **Toutes les informations disponibles ici :**

 www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33808



4 - Le télétravail

Principe : Grâce aux technologies numériques, certaines missions professionnelles peuvent adopter le télétravail. L'organisation et les missions dévolues aux salariés se préparent d'un commun accord avec la direction de l'entreprise. Le télétravail doit être mis en place dans le respect de certaines règles, dès l'embauche du salarié ou par la suite. Cette option de la non mobilité a un impact positif sur plusieurs facteurs : la réduction des gaz à effet de serre (GES), les temps de trajets professionnels, la sécurité routière et la congestion de certains axes routiers.

- **Tous les règlements officiels concernant la mise en pratique du télétravail :**



www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13851

5 - L'autopartage

Principe : Vous vous questionnez sur l'achat d'un second véhicule pour faciliter vos déplacements ? Vous devez renouveler votre véhicule, mais vous l'utilisez qu'en de rares occasions ? L'autopartage peut être une solution adaptée à vos besoins. C'est l'usage d'un même véhicule par différents usagers. Il suffit de s'inscrire dans un groupement d'autopartage (une entreprise fournit ce service), de réserver un véhicule, d'aller dans un des points de stationnement prévus et de déposer la voiture à la même place après usage. Il existe aussi des services d'autopartage entre particuliers.

- **Le regroupement des services d'autopartage en France «Citiz» :**



Ce site internet regroupe 12 services d'autopartage présents dans plus de 90 villes françaises avec près de 1000 voitures partagées. Vous trouverez des comparatifs économiques intéressants entre autopartage et achat/location de véhicules. Ce service est présent dans le Rhône à Lyon, Villeurbanne et Villefrance-sur-Saône.

Pour accéder à ce service vous devez vous inscrire, moyennant 40 euros. Ensuite vous pourrez faire le choix entre 3 formules d'abonnement vous permettant d'accéder à différents types de véhicules (petite voiture à camionnette) pendant une durée de 1h à plusieurs jours.



www.citiz.coop / citiz@lpa.fr

- **Le service d'autopartage électrique de l'agglomération lyonnaise «BlueLy» :**



Des offres et des abonnements sont proposés, en fonction du temps d'engagement et de votre profil « particulier » (1 an, 1 mois, 1 semaine et jeune) ou « entreprise » (forfaits professionnels au mois). Le site internet propose souvent des offres promotionnelles.



www.bluely.eu/fr



Crédit photo : Bluely

- **Le site d'autopartage entre particuliers «Drivy» :**



Plateforme de location de véhicules entre particuliers, l'inscription est gratuite et le site se rémunère par une commission de 30 % sur les locations.



www.drivy.com



Crédit photo : Drivy

- **Le futur système d'autopartage entre particuliers porté par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien :**



Ce projet vise à former des groupes de 2 à 3 personnes, afin de partager le véhicule de l'une d'entre elles, suivant des besoins réguliers ou ponctuels. Pour cela, la collectivité proposera un accompagnement personnalisé, des conseils gratuits ainsi qu'une assurance adaptée pour éviter tout malus.



www.ouestrhodanien.fr

1 - Témoignage

Philippe CLAIR, kinésithérapeute au service d'Orthopédie de l'Hôpital de Villefranche-sur-Saône, participe au Challenge mobilité depuis le début :

« Au départ, la commune était à l'initiative d'un défi inter-entreprise. Puis la région a pris le relais en 2011 en proposant un challenge à l'ensemble de son territoire, qui a eu pour effet d'élargir les horizons de la mobilité et de renforcer l'évènement. »

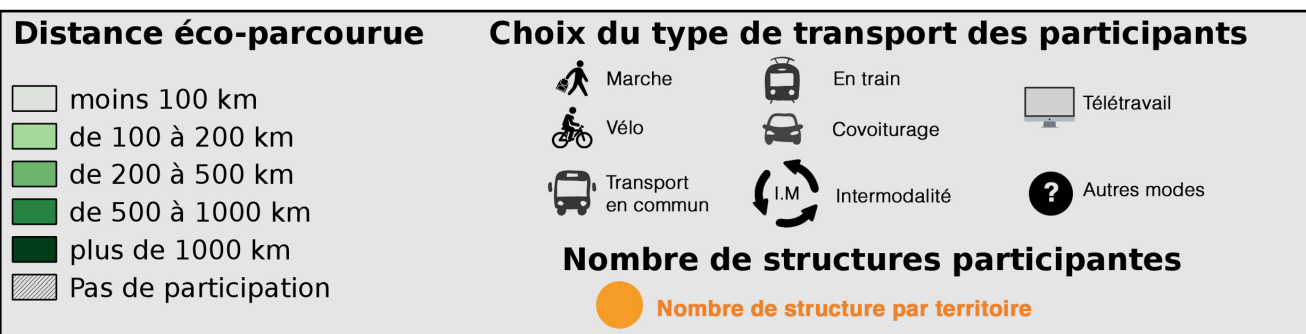
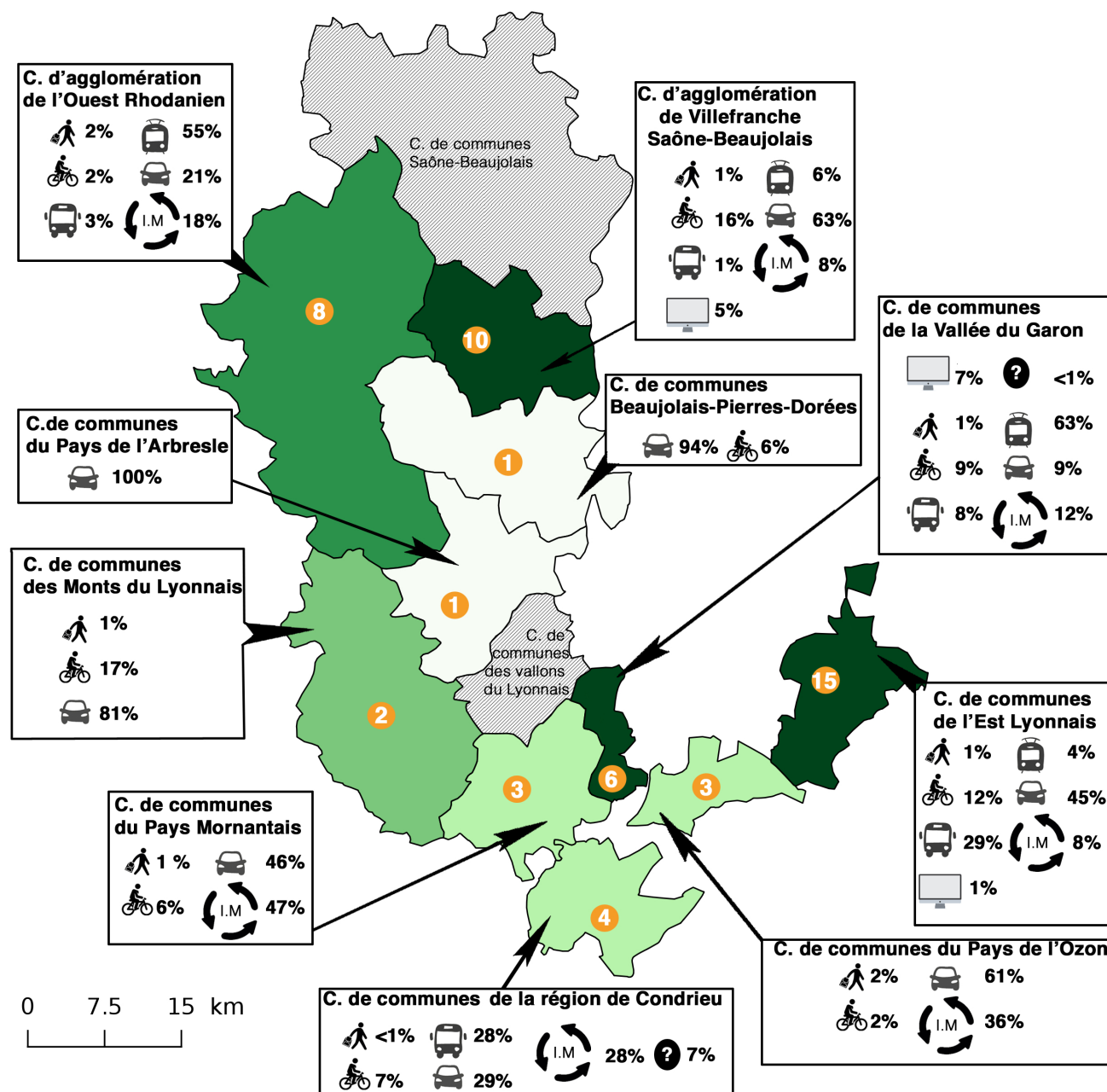
Amateur de vélo, Philipe ne ménage pas ses efforts pour venir le plus souvent possible à l'hôpital à vélo, en affrontant la fameuse « côte de l'hôpital ». Après plusieurs années de participation, le challenge s'affirme toujours comme un évènement à ne pas manquer : *« c'est un bon moyen de se rencontrer entre personnel de différents services, de partager autour des alternatives de chacun sur la mobilité domicile-travail, un sujet sensible tant il parle à tous mais qui connaît aussi pas mal de freins. »*

En effet, les multiples métiers de l'hôpital et les horaires associés compliquent souvent l'utilisation des transports en commun ou le recours au covoiturage. Qu'à cela ne tienne, l'équipe du challenge mobilité de l'hôpital entend bien créer une émulation autour des trajets en voiture à plusieurs, en s'appuyant notamment sur les ressources du site covoitoura (aujourd'hui mov'ici). En parallèle, l'hôpital soutient activement l'utilisation de véhicules électriques, dont les vélos, grâce à des bornes de recharges accessibles sur le site de Villefranche-sur-Saône.



2 - Résultats

Détails de la participation au Challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2017 dans le Rhône par intercommunalité



Auteur : Hespul, juin 2017 Source : Ign, Hespul

GUIDE DE L'ÉCO-MOBILITÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**Des solutions pour aller au travail
autrement qu'en voiture solo**



INFO→ÉNERGIE Rhône - Métropole de Lyon

L'Espace INFO→ÉNERGIE Rhône-Métropole de Lyon est un lieu d'accueil, d'information et de conseils gratuits et indépendants sur les gestes économes, la maîtrise de votre consommation d'énergie, les travaux d'isolation, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, les aides financières et la consommation responsable.



04 37 48 25 90



infoenergie69-grandlyon.org



facebook.com/eie69



youtube.com

Chaîne «Info Energie Rhône Métropole Lyon»



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



GRAND LYON
la métropole



HESPUL

14 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Tél. : +33 (0)4 37 47 80 90

Courriel : info@hespul.org

www.hespul.org / Twitter : @hespul